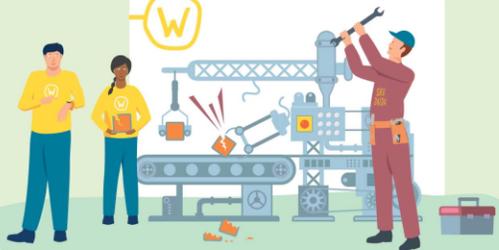


JOURNÉE  
TECHNIQUE

ORGANISER  
LA MAINTENANCE  
POUR INTERVENIR EN SÉCURITÉ



Mardi 4 avril 2023

Maison de la RATP  
Paris

# CONTRACTUALISATION ET SOUS-TRAITANCE DE LA MAINTENANCE : De quoi parle-t-on ?

Thomas Nivelet – INRS

JT INRS Organiser la maintenance - 04/04/2023

# Sommaire

- **Contrat de maintenance : définition et différents types**
- **Contractualisation, sous-traitance et contrat de travail**
- **Allier démarches contractuelle et de prévention**

JT INRS Organiser la maintenance - 04/04/2023



# Qu'est-ce qu'un contrat de maintenance ?

**Contrat par lequel une entreprise se charge de maintenir un ou plusieurs équipements pour son client, selon les conditions prévues par le contrat**

**Ces conditions peuvent concerner :**

- Type de maintenance prise en charge
- Délai d'intervention
- Moyens mis à disposition : humains, matériels ou immatériels
- Clause de diagnostic de fonctionnement avant l'intervention
- Clauses commerciales : tarif de la prestation, etc.
- Clauses techniques : disponibilité, capacité de production, cadence, etc.

**Aucune forme particulière : contrat consensuel**

**Contrat bipartite**



# Quels sont les types de contrats de maintenance ?

## ▪ La maintenance « autonome »

- **Contrat d'entreprise** : contrat conclu entre l'entreprise exploitante et l'entreprise de maintenance, dont le contenu est personnalisé et spécifique de la maintenance, toute durée
- **Service après-vente** : contrat d'entreprise conclu avec le vendeur, suite à l'expression d'un besoin

## ▪ La maintenance « liée »

- **Contrat de maintenance annexe** à un autre contrat (vente ou location, par exemple)
- **Clauses annexes** à un autre contrat **ou de garantie conventionnelle**

## ▪ La sous-traitance, au sens de la loi de 1975, implique au moins :

- **Deux contrats**
- **Trois acteurs** distincts

**Les conditions de travail, et donc la SST, sont susceptibles d'être conditionnées à la fois par le contenu du contrat et par sa nature**



# Contractualisation et sous-traitance

Contrat A pour  
prestation de  
maintenance X



Contractualisation

Contrat A pour  
prestation de  
maintenance X



Contrat B  
pour tout ou  
partie de X

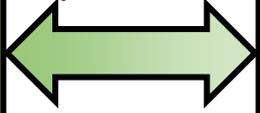


Sous-traitance

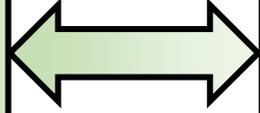
Contrat A pour  
prestation de  
maintenance X



Contrat B  
pour tout ou  
partie de X



Contrat C  
pour tout ou  
partie de B



Sous-traitance  
en cascade

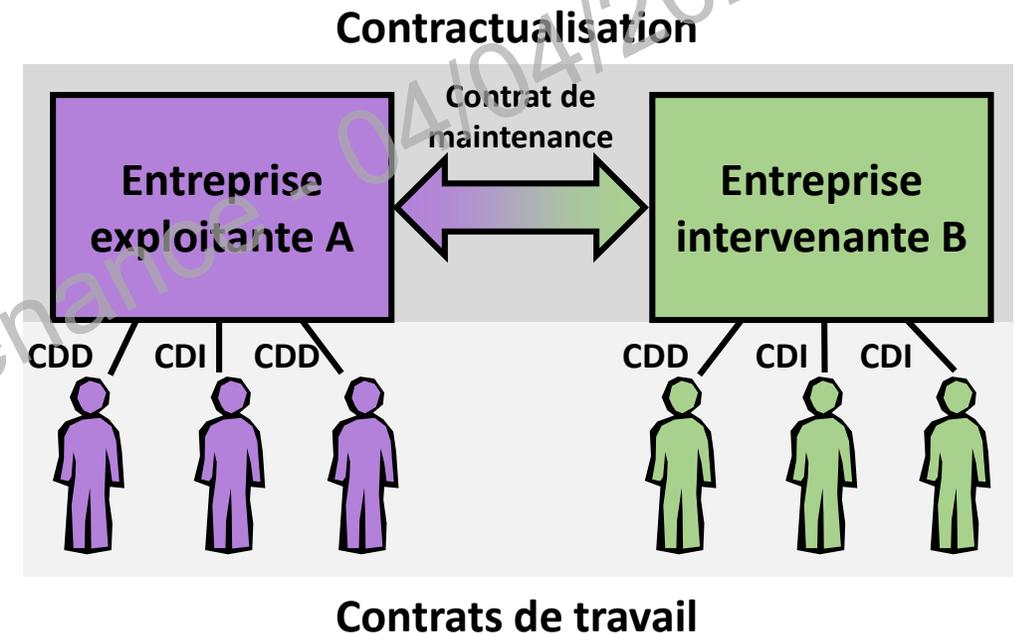


# Contractualisation, contrat de travail et sites

- **Les relations ponctuelles entre entreprises ne sont pas synonymes de précarité des personnels de maintenance intervenants**

Bien qu'intervenants chez plusieurs clients, les techniciens de maintenance sont souvent en CDI

- **En revanche, la multiplicité des sites peut :**
  - **Engendrer des risques** : expositions répétées, multiples, interventions en urgence, de nuit, travail isolé, déplacements, etc.
  - **Conduire à ce que le technicien soit plus exposé** qu'un salarié de l'entreprise exploitante
  - **Réduire la visibilité sur les AT/MP** de ces salariés de maintenance



# Allier démarches contractuelle et de prévention

- **Impliquer un acteur de l'entreprise exploitante qui a une bonne connaissance des activités de maintenance dans le choix des entreprises intervenant pour la maintenance**
  - ↳ Associer le responsable maintenance interne
- **Coordonner la mise en œuvre du contrat avec les différentes étapes d'élaboration du plan de prévention, lorsque le contrat est réalisé bien en amont des interventions**



# Le contenu du contrat : un outil de prévention

## Intégrer la prévention dans les relations contractuelles

- **Anticiper les risques** : définir les besoins de maintenance, les contraintes d'exploitation, l'intervention et son environnement, les caractéristiques des équipements (*nature, ancienneté, taux d'utilisation, type de technologie, etc.*)
- **Rappeler les éventuelles réglementations, normes, recommandations applicables et inclure des clauses de responsabilité contractuelle en matière de SST, etc.**
- **Utiliser les mécanismes contractuels au profit de la prévention** : obligation d'information, de coopération, de conseil
- **Prévoir la clôture des interventions** : déconsignation, remise en service, tirer profit des dysfonctionnements ou difficultés rencontrées pour les intervention futures, carnet de liaison maintenance...



# En résumé

- **Quelques points d'attention :**
  - **Contrat de maintenance :** pas nécessairement de longue durée, ponctuel
  - **Entreprises intervenant :** spécialisée dans la maintenance, mais aussi constructeur, loueur des équipements...
  - **Entreprise sous-traitante de maintenance :** absence de relation contractuelle, mais des relations fonctionnelles avec l'entreprise exploitante
    - ↳ **D'autant plus important d'intégrer l'entreprise sous-traitante à la démarche de prévention**
- **Les relations contractuelles contribuent notamment à :**
  - Définir le cadre dans lequel seront réalisées les interventions de maintenance
  - Déterminer les conditions de réalisation de ces interventions
  - Conditionner la période et l'étendue des interventions
- **Le contenu des contrats de maintenance peut contribuer à la santé et à la sécurité des salariés concernés**



**Merci de votre attention**

JT INRS Organiser la maintenance - 04/04/2023

